

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**Lundi 3 octobre 2016**

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la Salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h 10 à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Madame la conseillère,  
Messieurs les conseillers

Luc Lemire  
Joëlle Larente  
Jean-Claude Guindon  
Jean-François Girard  
Yannick Proulx

Sont également présents :

La directrice générale, Mme Marie Daoust  
La directrice des finances, Mme Nadine Dufour  
Le directeur du service d'urbanisme, M. Charles-Élie Barrette

Absence motivée :

Le conseiller Yves Lavoie

Dans la salle : 10 personnes.

Le maire remet des plaques de la Fédération québécoise des Municipalités aux conseillers Jean-Claude Guindon et Luc Lemire pour leur 25 années de service et souhaite la bienvenue à la nouvelle conseillère, Madame Joëlle Larente.

**Ouverture de la séance**

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

**2016-10-276 Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** la modification des items 14 et 15 de l'ordre du jour par les suivants :

14. Autres sujets
15. Période de questions
16. Levée de la séance

**CONSIDÉRANT** l'ajout d'un sujet à l'item 10.2 : *Présentation du rapport de service les loisirs et de la culture;*

**CONSIDÉRANT** l'ajout d'un sujet à l'item 14.1 à Autres sujets : *Appui donné au Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) dans le cadre du projet « Rives de qualité pour un lac en santé » - Proposition d'une nouvelle phase.*

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour modifié soit adopté.

ADOPTÉE

## **Ordre du jour**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

1.1 Ouverture de la séance ordinaire du 3 octobre 2016

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

2.1. Adoption de l'ordre du jour

### **3. PROCÈS-VERBAL**

---

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016

### **4. CORRESPONDANCE**

---

- 4.1 MRC de Deux-Montagnes :
- Approbation du Règlement 2016-148 sur le Plan d'urbanisme
  - Approbation du Règlement 2016-149 sur le Zonage
  - Approbation du Règlement 2016-150 sur le Lotissement
  - Approbation du Règlement 2016-151 sur la Construction

### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

### **6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

---

- 6.1. Comptes payés et à payer
- 6.2. Versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 – Programmation des travaux
- 6.3. Dépôt du certificat de la directrice générale sur la tenue du registre concernant le Règlement numéro 2016-149 sur le Zonage
- 6.4. Dépôt du certificat de la directrice générale sur la tenue du registre concernant le Règlement numéro et du Règlement 2016-150 sur le Lotissement
- 6.5. Demande d'aide financière :
- Opération Nez Rouge Laval Basses Laurentides – 150 \$
- 6.6 Mandat à Dufresne Hébert Comeau, Avocats – Dossier du 83, rang Sainte-Sophie

### **7. URBANISME**

---

- 7.1 Présentation du rapport du service d'urbanisme pour le mois de septembre 2016
- 7.2 Avis de motion pour l'adoption du règlement 2016-157 modifiant le Règlement numéro 2013-111 relatif aux permis et certificats d'autorisation pour y modifier diverses dispositions
- 7.3 Avis de motion pour l'adoption du règlement 2016-158 modifiant le Règlement numéro 2013-112 relatif à la tarification des permis et certificats d'autorisation afin de modifier le montant de certains tarifs
- 7.4 Adhésion à l'entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Gaz Métro
- 7.5 Achat d'une bouée pour la sécurité des usagers des quais flottants installés au quai municipal, au montant de 2 941,35 \$ plus les taxes applicables

- 7.6 Autorisation au directeur du service d'urbanisme de participer au Colloque sur la gestion des matières résiduelles les 12 et 13 octobre 2016, à Laval, au coût de 590 \$ plus les taxes applicables

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

---

- 8.1 Rapport mensuel pour le service de la voirie;  
8.2 Acceptation réception provisoire des travaux de réfection de rues 2016 – Appel d'offres public 2016- 6  
8.3 Octroi d'un contrat à Excavation Denis Dagenais inc. pour la réparation d'une conduite d'eau pluviale de 4 mètres de longueur sur la rue des Pins, au montant de 6 950 \$ incluant 1 000 \$ pour imprévus, plus les taxes applicables  
8.4 Acceptation définitive des travaux de pavage de la couche d'usure et des accotements de la rue des Pèlerins et de la rue du Château

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

---

- 9.1 Rapport mensuel pour le service de l'hygiène du milieu  
9.2 Affectation d'un montant de 9 100 \$ de l'excédent accumulé (camion et disposition des boues);  
9.3 Octroi d'un contrat à la firme BSA Groupe-Conseil pour la confection des plans et devis pour le poste de surpression au 1551, Chemin d'Oka, au montant de 59 200 \$ plus les taxes applicables – Appel d'offres 2016-5  
9.4 Autorisation au directeur des services techniques de recourir à un appel d'offres public pour un contrat de collecte porte-à-porte des matières résiduelles, recyclables et feuilles mortes pour l'année 2017

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

---

- 10.1 Autorisation de signature d'un protocole d'entente entre la Municipalité d'Oka et la Ville de Saint-Eustache aux fins des pratiques de la crosse  
10.2 Présentation du rapport du service des loisirs et de la culture

## **11. COMMUNICATIONS ET TOURISME**

---

- 11.1 Rapport mensuel du service des communications et du tourisme  
11.2 Autorisation à la responsable des communications et du tourisme de recourir à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation du bulletin municipal (2017 à 2019)  
11.3 Approbation de la grille de pondération et d'analyse des offres pour services professionnels pour la confection du bulletin municipal

## **12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

## **13. AFFAIRES DU CONSEIL**

---

- 13.1 Comités municipaux  
13.2 Autorisation donnée au ministère de l'Énergie et Ressources naturelles de procéder à la caractérisation environnementale des lots 328, 330, 331 et 332  
13.3 Nomination de représentants municipaux auprès de la Corporation de l'Abbaye d'Oka – Pascal Quevillon et Joëlle Larente  
13.4 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de la conseillère Joëlle Larente

#### **14. AUTRES SUJETS**

---

- 14.1 Appui donné au Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) dans le cadre du projet « Rives de Qualité pour un Lac en Santé » - Proposition d'une nouvelle phase

#### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

#### **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

#### **2016-10-277 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016**

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 soit adopté.

ADOPTÉE

#### **Correspondance**

##### **1. MRC de Deux-Montagnes**

- Approbation du Règlement 2016-148 sur le Plan d'urbanisme;
- Approbation du Règlement 2016-149 sur le Zonage;
- Approbation du Règlement 2016-150 sur le Lotissement;
- Approbation du Règlement 2016-151 sur la Construction.

#### **Période de questions relative à l'ordre du jour**

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 20 h 12.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 12.

#### **2016-10-278 Comptes payés et à payer**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

**CONSIDÉRANT** que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** les factures payées au 30 septembre 2016 au montant de 83 159,11 \$, les factures à payer au 30 septembre 2016 au montant de 144 840,02 \$ et les salaires nets du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2016 (personnel et Conseil) au montant de 92 724,69 \$, soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite Municipalité.

**Marie Daoust**  
**Secrétaire-trésorière et directrice générale**

### **2016-10-279 Versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence 2014-2018 – programmation des travaux**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

**2016-10-280** **Dépôt du certificat de la directrice générale sur la tenue du registre concernant le Règlement numéro 2016-149 sur le zonage**

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte le dépôt du certificat de la directrice générale sur la tenue du registre, le 19 septembre 2016 concernant le Règlement 2016-149 sur le zonage.

ADOPTÉE

**2016-10-281** **Dépôt du certificat de la directrice générale sur la tenue du registre concernant le Règlement numéro 2016-150 sur le lotissement**

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte le dépôt du certificat de la directrice générale sur la tenue du registre, le 19 septembre 2016 concernant le Règlement 2016-150 sur le lotissement.

ADOPTÉE

**2016-10-282** **Demande d'aide financière – Nez Rouge Laval-Basses-Laurentides – Campagne 2016**

**CONSIDÉRANT** les différentes demandes d'aide financière adressées à la Municipalité d'Oka;

**CONSIDÉRANT** qu'un comité a été formé en vue d'étudier ces demandes;

**CONSIDÉRANT** que suite à la rencontre de ce comité, celui-ci recommande le versement d'une aide financière aux organismes répondant aux critères de sélection établis;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte de verser une aide financière de 150 \$ à l'organisme Nez Rouge Laval-Basses-Laurentides dans le cadre de sa campagne de financement 2016.

ADOPTÉE

**2016-10-283** **Mandat à Dufresne Hébert Comeau, Avocats – Dossier 83, rang Sainte-Sophie**

**CONSIDÉRANT** que le 16 septembre 2016, la Municipalité d'Oka a reçu une mise en demeure de Madame Ludmila Ustushenkova, propriétaire de l'immeuble sis au 83, rang Sainte-Sophie, concernant une requête de non-recevabilité concernant le litige au dossier, soit TAQ : SAI-M-251506-1608.

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'Oka d'être conseillée et représentée par procureur à l'égard de cette demande;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité d'Oka mandate le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau afin de la représenter dans le dossier touchant l'immeuble sis au 83, rang Sainte-Sophie, propriété de Madame Ludmila Ustushenkova.

ADOPTÉE

**Présentation du rapport du service d'urbanisme pour le mois de septembre 2016**

Le conseiller Yannik Proulx fait la présentation du rapport du service d'urbanisme du mois de septembre.

**Avis de motion pour l'adoption du règlement 2016-157 modifiant le Règlement numéro 2013-111 relatif aux permis et certificats d'autorisation pour y modifier diverses dispositions**

Le conseiller Jean-Claude Guindon donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le Règlement numéro 2013-111 relatif aux permis et certificats d'autorisation pour y modifier diverses dispositions.

**Avis de motion pour l'adoption du règlement 2016-158 modifiant le Règlement numéro 2013-112 relatif à la tarification des permis et certificats d'autorisation afin de modifier le montant de certains tarifs**

Le conseiller Jean-François Girard donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le Règlement numéro 2013-112 relatif à la tarification des permis et certificats d'autorisation afin de modifier le montant de certains tarifs.

**2016-10-284 Adhésion à l'entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Gaz Métro**

**CONSIDÉRANT** que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

**CONSIDÉRANT** qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

**CONSIDÉRANT** que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

**CONSIDÉRANT** que le 15 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

**CONSIDÉRANT** qu'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par la C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil adopte l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro telle que soumise.

**QU'**une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ et à Gaz Métro.

ADOPTÉE

**2016-10-285** **Achat d'une bouée pour la sécurité des usagers des quais flottants installés au quai municipal**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka a procédé à l'installation de quais flottants attenants au quai municipal pour le bénéfice des plaisanciers de passage dans notre Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que l'installation d'une bouée est essentielle pour la sécurité des plaisanciers vu la proximité de la Traverse d'Oka inc. qui exerce de fréquentes navettes entre Oka et Hudson;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte de défrayer les coûts d'achat d'une bouée de sécurité au montant de 2 941,35 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** cette dépense sera financée par le fonds de roulement – poste 2307011000.

ADOPTÉE



**2016-10-286 Autorisation au directeur du service d'urbanisme de participer au Colloque sur la gestion des matières résiduelles les 12 et 13 octobre 2016, à Laval, au coût de 590 \$ plus les taxes applicables**

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise le directeur du service d'urbanisme, Monsieur Charles-Élie Barrette à participer au Colloque sur la gestion des matières résiduelles présenté par RECYC-QUBEC et Éco Entreprises Québec qui se tiendra à Laval les 12 et 13 octobre 2016 et défraye la somme de 590 \$ plus les taxes applicables à titre de frais de participation au colloque.

ADOPTÉE

**Présentation du rapport mensuel pour le service de la voirie**

Aucun commentaire sur ce rapport.

**2016-10-287 Acceptation réception provisoire des travaux de réfection de rues 2016 – Appel d'offres public 2016-6**

**CONSIDÉRANT** la fin des travaux de réfection de rues 2016 par l'entreprise Uniroc inc.;

**CONSIDÉRANT** que l'inspection provisoire des travaux réalisée le 23 août 2016 par le directeur des services techniques et le chargé de projets de la firme Laurentides experts conseils inc. n'a révélé aucune déficience majeure pouvant empêcher la réception des travaux;

**CONSIDÉRANT** que l'inspection provisoire a révélé une déficience mineure portant sur les travaux de pavage à l'intersection des rangs Sainte-Sophie et de l'Annonciation, laquelle est fait mention dans le certificat de réception provisoire;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil procède à la réception provisoire des travaux de réfection de rues 2016 effectués par l'entreprise Uniroc inc.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services technique M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2016-10-288 Octroi d'un contrat à Excavation Denis Dagenais inc. pour la réparation d'une conduite d'eau pluviale de 4 mètres de longueur sur la rue des Pins, au montant de 6 950 \$ incluant 1 000 \$ pour imprévus, plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** l'affaissement de la route sur la rue des Pins entre la rue Lefebvre et l'école des Pins sur une longueur de 4 mètres en face du 33, rue des Pins;

**CONSIDÉRANT** que les travaux de nettoyage et d'inspection de la conduite ont révélé que la conduite d'eau pluviale faite en acier galvanisé est extrêmement détériorée et qu'une section d'environ 4 mètres est à remplacer dans l'immédiat afin de permettre à l'eau de s'écouler;

**CONSIDÉRANT** que les travaux requis ne peuvent être effectués à l'interne;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise Excavation Denis Dagenais inc. pour la réparation d'une section de 4 mètres de la conduite pluviale au montant de 5 950 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** ce Conseil autorise le directeur des services techniques, à défrayer un montant supplémentaire de 1 000 \$ plus les taxes applicables comme montant d'imprévu, si nécessaire.

**QUE** cette dépense soit affectée au poste budgétaire no 02 320 03 521.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2016-10-289 Acceptation définitive des travaux de pavage de la couche d'usure et de l'aménagement des accotements de la rue des Pèlerins (lots 195-191-218 et 195-191-241) et de la rue du Château (lot 195-191-239)**

**CONSIDÉRANT** qu'il s'est écoulé un an depuis la date à laquelle les travaux ont eu lieu;

**CONSIDÉRANT** l'inspection faite en date du 26 juillet 2016 par le directeur du service d'urbanisme et le directeur des services techniques;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune déficience n'a été relevée lors de l'inspection, à l'exception d'une fissuration au niveau du pavage de la rue du Château qui a été colmatée le 9 septembre 2016;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte de procéder à l'acceptation définitive des travaux de pavage de la couche d'usure et de l'aménagement des accotements de la rue des Pèlerins (lots 195-191-218 et 195-191-241) et de la rue du Château (lot 195-191-239).

**QUE** la cession des ouvrages soit aux frais du requérant.

**QUE** le requérant s'engage à céder à la Municipalité l'emprise des lots 195-191-218, 195-191-239, 195-191-241 et 195-191-246 pour une somme nominale de 1,00 \$ sans autre compensation.

**QUE** ce Conseil autorise le maire, M. Pascal Quevillon, et la directrice générale, Mme Marie Daoust, à signer tout document relatif à la cession de la rue des Pèlerins (lots 195-191-218 et 195-191-241) et de la rue du Château (lot 195-191-239).

ADOPTÉE

## **Présentation du rapport du service de l'hygiène du milieu**

Aucun commentaire sur ce rapport.

### **2016-10-290 Affectation d'un montant de 9 100 \$ de l'excédent accumulé (camion et disposition des boues)**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des états financiers au 31 décembre 2015;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

**QU'**un montant de 9 100 \$ soit soustrait de l'excédent accumulé non affecté du fonds d'administration de la Municipalité d'Oka et affecté aux fins suivantes :

- Un montant de 1 600 \$ soit réservé pour l'acquisition d'un camion servant à l'opération des étangs aérés;
- Un montant de 7 500 \$ soit réservé pour la disposition des boues des étangs aérés.

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ces réserves soient placées dans des dépôts à terme renouvelables d'année en année jusqu'à la réalisation de la dépense. Les intérêts reçus seront réinvestis à même les dépôts à terme ainsi que régularisés à la réserve financière.

ADOPTÉE

### **2016-10-291 Octroi d'un contrat à la firme BSA Groupe-Conseil pour la confection des plans et devis pour le poste de suppression au 1551, Chemin d'Oka, au montant de 59 200 \$ plus les taxes applicables – Appel d'offres public 2016-5**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka a procédé par appel d'offres public pour recevoir des offres pour la confection des plans et devis pour le poste de suppression au 1551, chemin d'Oka;

**CONSIDÉRANT** que lors de l'ouverture des soumissions le 19 septembre 2016 à 10 h 45, trois (3) entreprises ont fourni un prix, soit BSA Groupe-Conseil, les Services EXP inc. et Beaudoin Hurens inc.;

**CONSIDÉRANT** que, conformément au Règlement numéro 2014-119 intitulé « *Règlement déléguant à la directrice générale le pouvoir de former des comités de sélection* », un comité de sélection a été formé afin d'évaluer les soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** que suite au calcul effectué selon la formule établie la firme BSA Groupe-Conseil a obtenu le plus haut pointage, soit 20,94;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil octroie le contrat de confection des plans et devis pour le poste de suppression au 1551, Chemin d'Oka à la firme BSA Groupe-Conseil pour la somme de 59 200 \$ plus les taxes applicables. Le tout conformément au devis d'appel d'offres 2016-5.

**QUE** cette dépense soit affectée au poste budgétaire 23 05029 000.

**QUE** la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au directeur des services techniques, Monsieur Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2016-10-292 Autorisation au directeur des services techniques de recourir à un appel d'offres public pour un contrat de collecte porte-à-porte des matières résiduelles, recyclables et feuilles mortes pour l'année 2017**

**CONSIDÉRANT** que le contrat en cours se termine le 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de recourir à un appel d'offre public pour attribuer un contrat pour l'année 2017;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par la conseillère Joëlle Larente et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil autorise le directeur des services techniques à recourir à un appel d'offres public pour un contrat de collecte porte-à-porte des matières résiduelles, recyclables et feuilles mortes pour l'année 2017.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**Présentation du rapport du service des loisirs et de la culture**

Le conseiller Yannick Proulx fait un rapport sur le projet de la bibliothèque municipale.

**2016-10-293 Autorisation de signature d'un protocole d'entente entre la Municipalité d'Oka et la Ville de Saint-Eustache aux fins des pratiques de la crosse**

**CONSIDÉRANT** la proposition d'entente entre la Ville de Saint-Eustache et la Municipalité d'Oka concernant l'échange de terrain et de gymnases aux fins de la pratique de la crosse;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la Municipalité d'Oka d'encourager l'activité physique;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil autorise le maire, M. Pascal Quevillon, et la directrice générale, Mme Marie Daoust, à signer le protocole d'entente présenté par la Ville de Saint-Eustache. Le tout aux fins de la pratique de la crosse.

ADOPTÉE

**Présentation du rapport mensuel du service des communications et du tourisme**

Le conseiller Jean-François Girard fait la présentation du rapport du service des communications et du tourisme.

**2016-10-294 Autorisation à la responsable des communications et du tourisme de recourir à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation du bulletin municipal (2017 à 2019)**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit renouveler le mandat pour la réalisation de son bulletin municipal L'Infolokal;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait opportun de recourir à un appel d'offres sur invitation pour un mandat de trois (3) ans pour les années 2017-2018-2019;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil autorise la responsable des communications et du tourisme à recourir à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation du bulletin municipal (2017 à 2019).

ADOPTÉE

**2016-10-295 Approbation de la grille de pondération et d'analyse des offres pour services professionnels pour la confection du bulletin municipal**

**CONSIDÉRANT** la préparation d'un appel d'offres sur invitation pour services professionnels pour la confection du bulletin municipal L'Infolokal;

**CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues seront évaluées selon une grille de pondération et d'analyse des offres conçue à cet effet;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, appuyée par le conseiller Yannic Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil, suivant la recommandation de la responsable des communications et du tourisme, entérine la grille de pondération et d'analyse des offres en lien avec l'appel d'offres sur invitation pour services professionnels pour la confection du bulletin municipal.

ADOPTÉE

**2016-10-296 Comités municipaux**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 2013-12-330 le 2 décembre 2013 relative à la formation des comités municipaux;

**CONSIDÉRANT** l'adoption des résolutions 2014-02-37 et 2014-07-205 modifiant la résolution 2013-12-330 afin d'y apporter des changements d'élus responsables à certains comités;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 2014-11-326 modifiant la résolution 2013-12-330 afin d'y apporter des changements d'élus responsables et une participation citoyenne à certains comités;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 2016-05-143 relative au regroupement du comité sur le développement du territoire et du comité de l'environnement;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 2016-06-186 concernant le retrait de deux des quatre conseillers nommés au comité Développement du territoire et de l'Environnement et l'ajout d'un élu responsable à agir à titre de substitut au comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** l'élection partielle du 18 septembre 2016 dans le District de l'Abbaye;

**CONSIDÉRANT** que suite à cette élection, il y a lieu de nommer la conseillère élue sur divers comités;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par la conseillère Joëlle Larente et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte la liste des comités municipaux qui se lit comme suit :

<b>COMITÉS MUNICIPAUX</b>	<b>ÉLUS RESPONSABLES</b>	<b>PARTICIPATION CITOYENNE</b>
Administration et finances	Joëlle Larente Yves Lavoie	
Bibliothèque	Jean-Claude Guindon Yannick Proulx	2 citoyens
Communications et tourisme	Jean-François Girard Yannick Proulx	
Comité consultatif d'urbanisme	Yves Lavoie Yannick Proulx, substitut	
Développement du territoire et de l'Environnement	Yannick Proulx Jean-François Girard	4 citoyens
Gestion ressources humaines	Joëlle Larente Yves Lavoie	
Loisirs et culture	Yannick Proulx	3 citoyens
Service incendie	Luc Lemire, Jean-François Girard	
Sécurité publique	Luc Lemire	
Services techniques – Hygiène du milieu	Jean-Claude Guindon Joëlle Larente	
Services techniques – Voirie	Joëlle Larente Luc Lemire	

ADOPTÉE

**2016-10-297 Autorisation donnée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de procéder à la caractérisation environnementale des lots 328, 330, 331 et 332**

**CONSIDÉRANT** la volonté de procéder à la décontamination de l'ancien site minier de la St-Lawrence Colombium;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par la conseillère Joëlle Larente et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil autorise l'accès à l'ancien site minier de la St-Lawrence Colombium aux représentants ou mandataires du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans le but de procéder à la caractérisation environnementale des lots 328, 330, 331 et 332.

ADOPTÉE

**2016-10-298 Nomination de représentants municipaux auprès de la Corporation de l'Abbaye d'Oka**

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil nomme le maire, Pascal Quevillon ainsi que la conseillère, Madame Joëlle Larente à agir comme représentants de la Municipalité d'Oka au sein du Conseil d'administration de la Corporation de l'Abbaye d'Oka.

ADOPTÉE

**2016-10-299 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de la conseillère Joëlle Larente**

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités*, Madame Joëlle Larente a déposé devant le Conseil sa déclaration des intérêts pécuniaires;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Madame Joëlle Larente.

ADOPTÉE

**2016-10-300 Appui donné au Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) dans le cadre du projet « Rives de Qualité pour un Lac en Santé » - Proposition d'une nouvelle phase**

**CONSIDÉRANT** le projet « Rives de Qualité pour un Lac en Santé » réalisé par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) en 2014-2015 et 2016;

**CONSIDÉRANT** l'appui déjà donné par la Municipalité d'Oka pour la réalisation des deux premières phases dudit projet;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka a reçu le 26 septembre 2016, une demande d'appui au COBAMIL pour la poursuite du projet « Rives de Qualité pour un Lac en Santé » notamment, pour la proposition d'une nouvelle phase qui consiste à végétaliser les bandes riveraines des tributaires du lac des Deux Montagnes;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil donne l'appui au Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) pour la poursuite du projet « Rives de Qualité pour un Lac en Santé » notamment, pour la proposition d'une nouvelle phase qui consiste à végétaliser les bandes riveraines des tributaires du lac des Deux Montagnes.

**QUE** ce Conseil autorise le prêt de salles pour la tenue de conférences et la distribution de plants;

**QUE** la liste des adresses riveraines puisse être accessible.

ADOPTÉE

### **Période de questions**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 24.

Au cours de cette période, les questions posées au Conseil concernent l'intersection Notre-Dame et Saint-André où les voitures obstruent la vision, le bruit des camions ainsi que des motos, le règlement sur les nuisances, sur l'installation d'un indicateur de vitesse, sur le conseil d'administration de la Corporation de l'Abbaye d'Oka, sur le poste de suppression du 1551, chemin d'Oka, sur le dossier de l'eau potable, sur les journées de la culture, sur le projet de la bibliothèque, sur le projet de loi 106, sur un projet collectif sur le compostage, sur le dossier de l'internet haute vitesse, sur l'état du chemin du rang Saite-Germaine.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 54.

### **2016-10-301 Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

**QUE** cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Pascal Quevillon**  
**Maire**

**Marie Daoust**  
**Secrétaire-trésorière et directrice générale**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon**  
**Maire**